

# Acceptabilité sociale des opérateurs de drones américains : le paradigme du bourreau

*Par Bruno Bourliaguet*

L'emploi de plus en plus fréquent dans les opérations militaires des aéronefs pilotés à distance, souvent dénommés drones, pose des problèmes inédits. Le premier concerne les dimensions juridiques et morales de ce nouvel armement. Les spécialistes du droit et de l'éthique militaires discutent abondamment du sujet, s'interrogeant sur la réelle innovation que représentent les drones comme outil militaire tant que ces systèmes n'ont pas d'autonomie décisionnelle ou sur leur compatibilité avec la doctrine de la *guerre juste*.<sup>1</sup> Les exécutions ciblées au moyen de ces systèmes d'armes soulèvent un second problème, plus éthique, lorsqu'ils sont employés par des démocraties comme les États-Unis. Même si l'assassinat politique fut de tout temps une solution privilégiée par les nations et leurs services secrets, jamais il n'a été perpétré à une si large échelle que par Barack Obama, avec autant de soutien de l'armée américaine et avec autant de publicité médiatique. Justifiés par la guerre contre le terrorisme, ces assassinats provoquent des dommages collatéraux difficilement excusables (Monbiot, 2012 ; The Intercept, 2015). Un dernier problème, moins médiatisé, affecte les opérateurs de ces drones : ils s'intègrent péniblement dans un appareil institutionnel militaire qui érige depuis l'Antiquité la bravoure physique comme valeur suprême (Coste, 2002). Ce rejet, cet ostracisme douloureux, est d'autant plus insupportable que ces opérateurs souffrent finalement des mêmes maux psychologiques que leurs camarades (Ouma *et al.*, 2011). Au-delà de la communauté militaire, ils subissent en plus des pressions sociales qui ne peuvent que renforcer leur malaise, nous rappelant que l'acceptabilité sociale des nouvelles technologies ne concerne pas que la machine, mais aussi ceux qui les opèrent.

Qu'on s'intéresse aux questions de légitimité ou de régulation des frappes au moyen de drones, à leur utilisation par un État démocratique ou à l'insertion des opérateurs dans leur environnement martial, les études restent confinées à leurs dimensions militaires, politiques, légales et psychologiques. Alors que le thème de l'*acceptabilité sociale* fait florès, les travaux à teneur sociologique autour des opérateurs de drones sont encore rares. Quels que soient les jugements moraux qu'on peut porter sur leur rôle et leurs motivations, cet acte militaire nouveau demeure une action sociale qui mérite une attention sociologique, ne serait-ce que parce qu'elle expose des agents vulnérables à un stress post-traumatique très dommageable humainement et socialement (Pflimlin, 2015). Quelle est l'origine de ce rejet ? En quoi les opérateurs diffèrent d'autres personnels militaires qu'on ne déploie pas sur le terrain ? Le présent article s'interroge sur le manque de reconnaissance des opérateurs, sur leur acceptabilité sociale, en l'inscrivant dans un cadre normatif.

---

<sup>1</sup> Cf., entre autres : Brunstetter & Braun, 2011 ; de Beer, 2011 ; Goffi, 2013 ; Jeangène Vilmer, 2013 ; IRIS-CICDE, 2013 ; Mazoyer *et al.*, 2013.

L'hypothèse émise est que leur acceptabilité pâtit du fait que le rôle social qu'on leur fait jouer se rapproche, à cause des exécutions ciblées, plus de celui d'un bourreau que de celui d'un soldat.

## **Polémique autour d'une médaille**

Le 13 février 2013, le *New York Times* rapportait l'annonce faite par Leon Panetta, Secrétaire à la Défense américain, concernant la création de la *Distinguished Warfare Medal*, une nouvelle médaille honorant opérateurs de drones et experts informatiques (Secretary of Defense, 2013). Panetta déclarait :

Nos militaires réservent leurs plus hautes décorations, évidemment, pour ceux qui font montre de bravoure et de valeur dans des actions où leurs vies sont en jeu, et nous allons continuer. [...] Mais nous devons aussi avoir la capacité d'honorer les actions extraordinaires qui font une vraie différence en opérations de combat (Shanker, 2013, A16).

La création de cette médaille s'inscrivait dans les initiatives prises pour rehausser un statut d'opérateur de drones passablement dévalorisé au sein des armées, dévalorisation soulignée dans plusieurs rapports officiels alarmants (US Government Accountability Office, 2014). Elle résultait aussi d'une logique rationaliste où l'efficacité prime sur certains aspects militaires normatifs, comme le notait Panetta avec sa remarque sur "*une vraie différence*". Les drones coûtent moins cher, évitent les risques de pertes humaines, de chantage aux prisonniers, s'avèrent très efficaces dans les missions de surveillance et de soutien aux combattants. Dans l'analyse qu'en font les mouvements terroristes, cet équipement permet aux États-Unis de poursuivre à moindre coût une guerre qui dure maintenant depuis plus de dix ans (Associated Press, 2011).

Toutes ces raisons expliquent la croissance spectaculaire de ce système d'armes. Populaire auprès du gouvernement américain pour mener sa lutte contre le terrorisme, il a été employé à l'extrême limite de ses capacités dans les dernières années (Majumdar, 2015). Les opérateurs, confinés dans des bases aux États-Unis, se voient astreints à de longues et répétitives missions, subissant stress et épuisement sans obtenir une véritable reconnaissance (Duvillard *et al.*, 2013 ; Ferrari *et al.*, 2013). Le recrutement, à partir de pilotes d'avion des trois armées mutés ou d'opérateurs spécialisés formés directement, suffit à peine à combler les besoins croissants. La mauvaise image de l'opération de drones, comparé à un jeu vidéo, activité sans risque physique et sans gloire, entrave le recrutement (Terkel, 2015). La création de la médaille était l'une des initiatives pour rehausser le prestige de cette spécialité et reconnaître l'apport des opérateurs de drones.

Cette initiative s'attira immédiatement les foudres des militaires d'active et des anciens combattants.<sup>2</sup> Dans une hiérarchie parfaitement définie, les médailles et ceux qui les reçoivent doivent se conformer à des règles de préséance qui tiennent lieu de stratification sociale, surtout parmi les anciens combattants. Ces décorations rendent

---

<sup>2</sup> Cf. Shane, 2013 ; Tsai, 2013 ; Veterans of Foreign Wars, 2013 ; Wood & Harbaugh, 2014.

compte à la fois du service rendu (campagnes, qualifications obtenues), mais surtout de la qualité de ce service, de la “performance” des récipiendaires, surtout de leurs actions d’éclat. Cette “performance” renvoie principalement aux valeurs militaires de courage et de sacrifice. Placer la *Distinguished Warfare Medal* au-dessus du *Purple Heart*, la médaille des blessés en service, et de la *Bronze Star* obtenue pour héroïsme, fut perçu comme une insulte envers les récipiendaires de ces médailles, mais aussi envers les valeurs militaires qu’elles illustrent. Les deux camps furent irréconciliables. Quand les défenseurs de la nouvelle médaille faisaient remarquer qu’elle se situait au niveau d’autres décorations pour des non-combattants comme la *Coast Guard Medal* ou la *Soldier’s Medal*, les opposants rappelaient que ces médailles récompensent tout de même des actes courageux. Les premiers, retranchés derrière le modernisme technologique, accusaient les seconds d’archaïsme et de défendre un monopole de la valeur qui n’avait plus lieu d’être. La projection des forces sans facteurs humains devenait une réalité de la guerre. N’en déplaise aux défenseurs de l’esprit chevaleresque, depuis l’invention du premier projectile, le combat n’avait fait que subir l’influence de la technologie, et le drone n’était que le dernier avatar de cette évolution.

Deux ethos entraient en conflit, celui d’un corps militaire attaché à ses valeurs guerrières et celui de l’État, rationnel, reconnaissant aux opérateurs de tout autres qualités. Ils opposaient *bravoure, prise de risque et honneur* à un triptyque de *performance, coût et efficacité*. Il semblait peu probable qu’après avoir annoncé la création de cette médaille Panetta puisse reculer. Son remplacement par Chuck Hagel facilita la sortie de crise, et les tergiversations ne furent pas très longues avant son retrait (Associated Press, 2013 ; Londono, 2013). Une fois la polémique apaisée, cette reconnaissance fut finalement réintroduite en janvier 2016, dans une réforme plus large, sous la forme d’une catégorisation de médailles existantes au moyen d’une lettre (“R” pour “*Remote impacts*”), permettant de récompenser les opérateurs sans leur dédier spécifiquement une nouvelle décoration (Ferdinando, 2016).

Cette polémique avait révélé une situation inconfortable pour les opérateurs de drones. Appréciés pour le soutien aérien permanent qu’ils offrent aux troupes au sol, essentiel pour une surveillance renforcée des zones de guerre, ils se voient dépouillés du statut de combattant et de ses reconnaissances symboliques. Pire, la “médaille Nintendo” fut brocardée et les opérateurs réduits au statut symbolique de joueurs de jeux vidéo fonctionnarisés, n’ayant de militaire que l’uniforme. Or, on ne parle pas ici de missions sans risques et sans frayeurs. La distance psychologique que crée la technologie, souvent évoquée pour ignorer l’investissement émotionnel des opérateurs, n’empêche aucunement la charge psycho-affective que provoque le spectacle permanent de la guerre en direct, et de la mort. Contrairement aux systèmes de missiles, les opérateurs de drones suivent visuellement l’ensemble des opérations jusqu’à la destruction des cibles humaines. Durant des missions épuisantes nerveusement, ils demeurent comme tout combattant des témoins actifs et passifs de situations potentiellement traumatisantes, comme les pertes amies, dans leur cas à des doses répétitives. Bien qu’à des milliers de kilomètres des combats, les

opérateurs développent des symptômes de stress post-traumatique, prouvant une fois de plus que ce dernier affecte non seulement les victimes du traumatisme, mais aussi ses témoins.

L'ostracisme enduré par les opérateurs de drones se voit exacerbé par leur participation aux nouvelles missions déléguées par la CIA et d'autres agences de renseignement : les exécutions ciblées. Une partie du corps militaire déconsidère ces missions à cause de leur efficacité contestée. Ici s'exprime la répugnance des soldats à l'idée de frapper des personnes en dehors d'un environnement de combat, même si les conditions asymétriques actuelles étendent la zone de guerre à la sphère civile lorsque les insurgés se cachent au sein de la population. Les propos critiques de Lawrence Wilkerson, ancien *Chief of Staff* du général Colin Powell, sont un bon exemple de cette déconsidération. Il affirme que l'utilisation d'un drone comme arme létale ne se fait pas dans le cadre du paradigme de la *guerre juste* mais s'apparente à un assassinat, qualification qui assimile les opérateurs de drones à des meurtriers (Schei, 2013). Des associations pacifistes n'hésitent d'ailleurs plus à les appeler à la désobéissance civile en les menaçant de poursuites criminelles (Fake, 2015). Tous oublient qu'entre le rôle de soldat et celui d'assassin se situe un rôle social plus approprié : celui de bourreau.

## **Le paradigme du bourreau**

Plusieurs indications, concrètes et symboliques, laissent croire que c'est précisément le rôle de bourreau que l'on fait endosser à ces opérateurs sans jamais vouloir le verbaliser. Six indices apparaissent particulièrement caractéristiques.

Le premier est d'ordre juridique. Une autorité légitime commande spécifiquement l'exécution et les opérateurs appliquent cet ordre. Si la décision est prise non pas à la suite d'un procès public, même pour les ressortissants américains parfois ciblés, elle découle d'un processus décisionnel formel et individualisé considéré comme légal. Ce processus administratif implique toute la chaîne de commandement, et l'une de ses principales caractéristiques consiste à faire reposer sur les épaules du Président américain l'ultime décision, procédure logique, le président étant à la fois le chef des armées et le détenteur du droit de grâce (*The Intercept*, 2015). La décision d'opter pour la peine capitale est prise par l'incarnation symbolique de la nation, le président américain, seul responsable élu au suffrage universel de l'Exécutif aux États-Unis, faut-il le rappeler. Les précautions juridiques n'empêchent pas l'assimilation de cette procédure à un véritable "fait du prince" illégitime, qui siérait mieux à un quasi-État médiéval qu'à une démocratie moderne. Les contestations légales et médiatiques de ce droit ne se privent pas de considérer les actes présidentiels comme un abus de pouvoir, un retour vers un système prémoderne de punition.

Le second aspect du travail des opérateurs de drones qui les place dans le rôle de bourreau est la connaissance de la cible. On ne peut bien sûr pas affirmer que toutes les victimes des drones leur sont connues, mais seulement que c'est effectivement toujours le cas de la cible principale d'une exécution. Contrairement à un soldat anonyme qui tue

d'autres soldats ou insurgés eux aussi anonymes (les "duels" militaires personnalisant le combat n'existent que pour le cinéma), l'opérateur cible une personne précise, connue et reconnue. Cette connaissance concerne son existence officielle et le rôle qu'elle a pu jouer, mais implique aussi certaines fois une "fréquentation" personnelle, quotidienne, familière, conséquence d'une surveillance parfois longue avant de frapper la cible. Déterminer pendant des semaines ses habitudes pour l'exécuter sans dommages collatéraux ou pour s'assurer de viser le bon ennemi, augmente la proximité et l'intimité que les opérateurs peuvent ressentir. Cette connaissance a des effets paradoxaux, car elle s'inscrit aussi pour l'opérateur dans un mécanisme d'acceptation de la sentence et de justification morale de l'acte. Étant informé des actes reprochés au condamné, le bourreau comme l'opérateur, qui de plus peut avoir été observateur des actes délictueux, entame un travail de justification d'une exécution qui demeure tout de même la transgression d'un important tabou. Les problèmes psychologiques et moraux découleraient alors, si l'on en croit les témoignages, des dommages collatéraux source de cas de conscience douloureux qui ne sont pas sans rappeler ceux qu'on relève chez les bourreaux en cas d'erreur judiciaire (Meyssonnier & Bessette, 2002).

Le troisième aspect est celui de l'immunité des opérateurs. Comme le rappelle la polémique autour de la médaille, le corps militaire leur dénie l'une des caractéristiques principales du paradigme militaire, à savoir l'action dans un environnement hostile et dangereux. Éloignés du champ de bataille, ils n'en subissent jamais les menaces. Leurs ennemis deviennent des accusés à la merci d'un pouvoir qui peut exercer sa violence sans risquer de représailles immédiates. Alors que tout soldat déployé sur le terrain voit augmenter son insécurité, même loin du front, l'opérateur comme le bourreau agit dans un environnement qui assure sa pleine et entière sécurité. À cela s'ajoute l'impunité dont bénéficie habituellement le combattant américain soutenu par un État qui ne sacrifie jamais ces soldats sur l'autel du droit international, voire national.

Le quatrième attribut de ce paradigme, plus visible et plus symbolique, concerne la publicité et la ritualisation des exécutions. Les autorités rendent publiques les images des bombardements ciblant les terroristes et celles des corps des exécutés lorsqu'ils sont disponibles. L'enregistrement de ces opérations permet de démontrer qu'elles se sont réalisées dans les règles, qu'on parle de droit ou de normes plus informelles, et sur la bonne cible. Le pouvoir prouve ainsi qu'il agit de manière contrôlée et que les moyens de cette justice ne peuvent se retourner contre le citoyen ordinaire. L'habitude américaine de publier les photos des cadavres avec leurs blessures et leurs mutilations souvent visibles, à la notable exception des plus illustres comme Ben Laden, s'inscrit dans une importante et ancienne symbolique. Comme l'écrit Michel Foucault :

En schématisant beaucoup, on peut dire que, dans le droit monarchique, la punition est un cérémonial de souveraineté ; elle utilise les marques rituelles de la vengeance qu'elle applique sur le corps du condamné ; et elle déploie aux yeux des spectateurs un effet de terreur d'autant plus intense qu'est discontinu, irrégulière et toujours au-dessus de ses propres lois, la présence physique du souverain et de son pouvoir. (Foucault, 1975, p.133)

On est ici loin de ces exécutions discrètes au fond des prisons américaines où l'on essaye d'altérer le moins possible le corps du condamné. La peine appliquée diverge des modes exécutoires récents qui privent de la vie tout en assurant une mort digne, expéditive et minimisant les douleurs (pendaison, guillotine ou poison). Au contraire, le mode opératoire des drones recèle la même charge symbolique, la même violence que le travail du bourreau au Moyen Âge. Le bombardement censé garantir une mort rapide et immédiate devient un moyen pratique pour rendre justice et mettre en scène cette justice.<sup>3</sup> Le recours à une charge explosive considérable a un résultat concret et visuel qui s'apparente à une exécution réussie et s'inscrit ainsi dans le paradigme du bourreau. On peut là encore évoquer Foucault pour souligner la similitude de la représentation symbolique de ces exécutions :

Comme rituel de la loi armée, où le prince se montre à la fois, et de façon indissociable, sous le double aspect de chef de justice et de chef de guerre, l'exécution publique a deux faces : l'une de victoire, l'autre de lutte. D'un côté, elle clôt solennellement entre le criminel et le souverain une guerre, dont l'issue était jouée d'avance ; elle doit manifester le pouvoir démesuré du souverain sur ceux qu'il a réduits à l'impuissance. La dissymétrie, l'irréversible déséquilibre de forces faisaient partie des fonctions du supplice. Un corps effacé, réduit en poussière et jeté au vent, un corps détruit pièce à pièce par l'infini du pouvoir souverain constitue la limite non seulement idéale, mais réelle du châtement. (Foucault, 1975, p.54)

Foucault emploierait-il aujourd'hui des mots différents pour évoquer les images que diffusent les autorités, ou pour décrire le spectacle d'hommes qui disparaissent dans une impressionnante explosion et la désintégration hollywoodienne de bâtiments entiers ? On peut mettre en abîme ce scénario avec les quelques vidéos amateurs diffusées sur Internet montrant des combats terrestres, des tirs de *snipers* ou d'hélicoptères Apache, où l'on voit le démantèlement horrifique et chaotique de corps anonymes par l'implacable cruauté de la guerre. D'un côté, la communication lisse, propre, celle d'une justice impitoyable, rationnelle et contrôlée, de l'autre, le déferlement émotionnellement paroxystique de la violence guerrière.

Une dernière similitude concerne la valorisation et la dévalorisation des opérateurs. Ces deux attitudes antinomiques étant souvent solidaires, il convient de les traiter simultanément. Comme pour le bourreau, la valorisation des opérateurs passe principalement par un salaire et des émoluments confortables.<sup>4</sup> Cette valorisation s'accompagne aussi d'une justification idéologique autour du thème de la justice, faisant appel à un discours de désintéressement où se mêlent patriotisme et professionnalisme. Comme le bourreau, l'opérateur de drones risque en contrepartie de subir un rejet social lié à la nature de ses activités ; risque seulement, car ce rejet dépend grandement des conditions de l'exercice de

<sup>3</sup> Il n'est pas non plus rare que la cible principale en réchappe, indemne ou blessée, comme parfois les suppliciés. Dans ce cas, l'acharnement des autorités sera plus ou moins fort, en fonction de l'approbation ou non de l'opinion publique.

<sup>4</sup> Que ce soit pour le bourreau professionnel au Moyen Âge ou pour l'exécuteur moderne, la fonction assure des droits intéressants, droit de halage, primes, etc. Cf. Meyssonier & Bessette, 2002 ; Armand, 2012.

son office. Alors qu'au Moyen Âge les superstitions entourant le tourmenteur nuisaient à son intégration sociale, forçant l'Église à autoriser jusqu'à des mariages consanguins dans les familles de bourreaux, l'exécuteur moderne des hautes œuvres bénéficie d'une reconnaissance sociale dans les périodes de fortes tensions.<sup>5</sup> L'opérateur de drones se retrouve aussi dans cette situation paradoxale d'être à la fois instrument d'efficacité militaire et mauvaise conscience d'une démocratie.<sup>6</sup> Si le portrait d'un opérateur détaché tuant comme on s'amuse à un jeu vidéo fait écho à la caricature de la brute sadique pour le bourreau, la société surmonte dans les deux cas ses réticences pour disposer de cet outil afin de châtier ses ennemis et réaffirmer symboliquement son pouvoir. Au Moyen Âge, chaque ville importante devait avoir son bourreau officiel sous peine de voir les bourgeois et le peuple s'offusquer d'imposer la charge à un "amateur". La peine capitale n'était pas contestée, mais son application devait respecter des normes pour éviter les exécutions ratées. Ce qu'on commande aux bourreaux comme aux opérateurs, c'est finalement du professionnalisme : tuer pour l'État efficacement et dans les règles. Même si les Américains appuient fortement les exécutions ciblées, désapprouvant seulement qu'on puisse les appliquer à des ressortissants américains ou sur le territoire national, l'opinion publique se choque lorsque, malgré la technologie déployée, des bavures provoquent des dommages collatéraux.<sup>7</sup> Pour l'opérateur comme pour le bourreau, c'est rarement la sentence qui pose problème, mais son application.

Dans le cas des opérateurs s'y rajoutent les réticences du corps militaire. Les exécutions visant des acteurs qui ne peuvent se défendre se situent hors d'un certain paradigme militaire. Peut-on ici rappeler la répugnance des soldats à infliger la peine capitale, le peloton d'exécution permettant par exemple la collectivisation, et donc le dédouanement individuel de la mise à mort, dédouanement accentué par l'utilisation d'une balle à blanc pour l'un des exécuteurs sans que personne ne sache lequel ? Même si un équipage assure l'opération d'un drone, cette collectivisation est rendue difficile, car les rôles ne sont jamais aussi indifférenciés. Comme pour le bourreau du Moyen Âge, l'opérateur endure une forme paradoxale de valorisation-dévalorisation qu'illustre la polémique autour de la médaille.

Bref, on impose à ces opérateurs un rôle de bourreau qui déprime une acceptabilité sociale déjà limitée au sein du corps militaire par l'absence de risques physiques. Les équivoques et les contradictions entre le rôle de soldat et celui de bourreau entraînent des phénomènes de conflits de rôles qu'il faudra bien résoudre (Perrot, 2005).

## **Une spécificité américaine**

Les problèmes de conflit de rôles et d'acceptabilité sociale rencontrés par les opérateurs américains sont pour l'instant spécifiques à ce pays. La plupart des autres

---

<sup>5</sup> Comme la Révolution ou les événements en Algérie.

<sup>6</sup> Le cloisonnement et l'éloignement des bases d'opération ne découlent pas directement de cette stigmatisation mais plutôt de raisons de sécurité.

<sup>7</sup> Selon un sondage Gallup de 2013 (<http://www.gallup.com/poll/161474/support-drone-attacks-terrorists-abroad.aspx>), 65% des Américains approuvent les exécutions ciblées.

démocraties utilisant des drones les évitent pour deux raisons : elles les emploient plutôt pour des missions de surveillance et de soutien, et elles les opèrent depuis la zone de conflit.<sup>8</sup> Il ne faut pas voir dans ces choix une quelconque précaution psychologique ou sociologique, mais les conséquences des capacités disponibles (Grozal, 2013). Les armées françaises ou canadiennes, par exemple, ne disposeraient pas encore de drones armés. De plus, les communications satellitaires qui permettent d'opérer continûment les drones depuis leurs métropoles font défaut, ce qui oblige le déploiement de l'ensemble du système sur le terrain. Comme l'a précisé, lors d'une conférence, le lieutenant-colonel Fontaine, commandant de l'escadron de drones 1/33 de Belfort, choisir une opération à distance sans disposer de ses propres satellites de télécommunication place les armées en concurrence avec les chaînes d'information continue pour la disponibilité de la bande passante commercialisée (Fontaine, 2015). Ces contraintes imposent donc un déploiement des drones et leur opération depuis la zone de combat ou ses arrières. Dans ce cas, le drone et ses opérateurs se retrouvent dans un environnement complètement militaire. Endurant les mêmes contraintes, subissant les mêmes risques, agissant au contact de leurs camarades, ils s'en différencient peu et sont perçus comme peu différenciés.

Cette tendance est renforcée par l'emploi exclusif de pilotes d'avion comme opérateurs, car la réduction du format des armées de l'Air européennes rend disponibles ces personnels "navigants" en nombre suffisant pour combler les besoins croissants (Grozal, 2013). Si l'option de former des opérateurs spécialisés est envisagée, ils demeurent pour l'instant recrutés parmi les pilotes. Les Français privilégient un tour de service auprès des unités de drones pour leur personnel, qui n'est ainsi jamais réduit au statut unique d'opérateur. Toutes ces raisons font que contrairement aux opérateurs américains, l'ethos des opérateurs français reste parfaitement militaire avec un "service" qui ressemble finalement à l'artillerie, et qui ne souffre pas pour l'instant des critiques de leurs camarades ou de l'opinion publique. Que ces pilotes puissent à Bagram ou au Mali se retrouver sous le feu ennemi, le simple fait d'être projeté comme le reste des forces et d'endurer les mêmes contraintes, dont l'éloignement des familles, fait toute la différence.<sup>9</sup>

## Conclusions

De nombreux aspects particularisent les opérateurs de drones américains au sein de leur environnement militaire, surtout ceux qui participent aux exécutions ciblées : ils connaissent individuellement leurs objectifs, ils ne prennent pas de risques physiques, ils passent quotidiennement d'une zone de guerre virtuelle à leur vie civile. En revanche, comme tout soldat, même éloignés, ils sont des acteurs de la zone de combat et en sont les témoins privilégiés. Comme tels, ils subissent des tensions équivalentes à celles de leurs camarades physiquement présents sur zone, tensions qui conduisent à des symptômes de

---

<sup>8</sup> Pour Israël, le pays lui-même peut être considéré comme une zone de conflit.

<sup>9</sup> Un reproche récurrent adressé aux opérateurs américains concerne cet éloignement, ce qui explique qu'ils soient symboliquement exclus par une communauté militaire qui assimile la tâche des opérateurs à une simple tâche de bureau.



stress post-traumatiques. La polémique qui s'est développée autour de la médaille reconnaissant leurs mérites éventuels aux yeux de la hiérarchie ne peut qu'y ajouter un sentiment d'exclusion et de rejet. Ce sentiment s'étend à tous les opérateurs au travers de l'image projetée de leur fonction, qu'ils participent à des exécutions ciblées ou pas. Le rôle de bourreau qu'on leur fait jouer les place dans une configuration psychologique aussi complexe que peuvent l'être les sentiments qui se font jour au sein de la société à l'égard de la peine capitale, assimilable à une prévention, à une juste rétribution, à une expiation, ou à la recherche d'un bouc émissaire, le tout dans une optique sacrificielle et ritualisée (Lapenna, 2011).

Ces problèmes s'inscrivent dans une dimension sociale qu'il ne faut pas négliger, au sein des forces armées mais aussi de la société en général, ceci d'autant que ce type de système d'armes commandées à distance tend à se répandre. Que se passera-t-il lorsque la France ou les autres nations reproduiront le modèle américain ? Lorsqu'elles ne risqueront plus des spécialistes précieux sur le terrain ? Quand elles emploieront les drones en réponse immédiate, violente et médiatisée à des agressions extérieures violentes et médiatisées ? Logiquement, les mêmes conséquences. Il faut donc étudier dès à présent les expérimentations américaines pour anticiper les futurs problèmes sociaux posés à ces militaires, notamment et surtout dans le cas de sociétés qui ont banni la peine de mort il y a déjà longtemps. Comment serait considéré l'opérateur de drones remplissant un rôle de bourreau par ailleurs éradiqué et rendu socialement illégitime ?

Pour éviter les obstacles rencontrés par les opérateurs américains, ou au moins les minimiser, on n'entrevoit *a priori* que trois solutions logiques :

L'une réside dans une plus forte incorporation des opérateurs de drones dans le paradigme militaire, comme le font, contraintes et forcées, les forces armées moins richement pourvues. Comme, de manière réaliste, les Américains ne risqueront pas une catégorie hautement stratégique de personnel au nom d'une amélioration de leur intégration, renonçant par-là aux avantages de cette pratique, et que les autres nations retireront des zones de combat ce personnel aussi rapidement que leurs moyens le leur permettront, cette solution s'avère la moins pertinente. On peut toujours suggérer d'au moins délocaliser les centres de commandement hors des territoires métropolitains, mais ce ne serait qu'un pis-aller.

À l'opposé, surtout dans le cas des exécutions ciblées, les opérateurs pourraient être complètement détachés du cadre militaire et évoluer dans le cadre des services spéciaux. Les États-Unis n'ont pas hésité à accroître un véritable mercenariat d'État en réembauchant leurs vétérans dans des structures privées pour poursuivre certaines missions : pourquoi ne pas "innover" avec les opérateurs aussi ? On peut envisager, au titre de cette seconde logique, la création d'une nouvelle arme où les opérateurs développeraient leur propre ethos et leurs propres normes sociales particulières. En se libérant de la contrainte d'intégration dans un paradigme qu'ils ne peuvent et ne pourront jamais assumer, les opérateurs de drones éviteraient au moins le sentiment désagréable de l'exclusion et les

conflits de rôles. Il faudrait de plus prévenir l'amalgame dérangeant avec les jeux vidéo, l'aspect "ludique" d'une exécution ne pouvant être assimilé qu'à une perversion morale.

Enfin, on peut privilégier le laisser-faire et espérer l'incorporation dans le paradigme militaire de ces nouvelles capacités technologiques et des personnels chargés de les mettre en œuvre. Il suffit d'observer la réaction des officiers lors des discussions concernant les systèmes d'armes à distance durant une conférence sur le sujet pour douter de cette convergence à court ou moyen terme. Pour beaucoup, l'occupation physique du territoire au prix du sang reste la seule option valable et efficace, et surtout noble. Lorsqu'un conférencier audacieux annonce la disparition d'un certain ethos militaire, les soldats de métier s'insurgent. La résistance est forte. Comme certains ouvriers remplacés par la machine, ces officiers et leurs troupes refusent peut-être moins de rejoindre la cohorte des sacrifiés sur l'autel du progrès que de renoncer à leur ethos. C'est pourquoi cette résistance semble pour l'instant symbolique : sur le terrain des valeurs plutôt que sur celui de la défense d'une profession et de l'emploi, comme le montre la controverse sur la médaille. Depuis le général Douhet et sa théorie de la puissance aérienne, nombreuses furent les cassandres à prophétiser la fin du troupier et l'avènement d'une arme-reine susceptible de frapper les autres d'obsolescence. À notre avis, le défaut d'acceptabilité sociale des opérateurs ne découle pas encore de la crainte d'une substitution de spécialistes nouveaux à des titulaires de fonctions anciennes, même si cette hypothèse vaudra elle aussi d'être testée lorsque ces systèmes d'armes se généraliseront.

En attendant, ces questions méritent toute l'attention possible, car les transformations actuelles sont inéluctables. L'intervention terrestre n'est plus aujourd'hui une fatalité pour les gouvernements. Un État peut choisir d'affaiblir continûment son ennemi sans pour autant occuper son territoire. Pour ce faire, les drones apparaissent comme une solution économique et performante. Ces systèmes commandés à distance ou automatisés concerneront bientôt les chars, voire des formes de soldats cyborgs. La question de savoir comment intégrer à la fois au corps militaire et au corps social les personnels amenés à opérer ces appareils, demain nombreux, demeure un problème qu'il faut dès à présent anticiper, s'agissant en particulier de la définition exacte de leur rôle et du paradigme dans lequel ils évoluent.

## Bibliographie

**ARMAND**, Frédéric, *Les bourreaux en France : du Moyen Âge à l'abolition de la peine de la mort*, Paris, Perrin, 2012.

**ASSOCIATED PRESS**, *The Al-Qaida Papers – Drones*, 2011, disponible en ligne à l'adresse : <http://hosted.ap.org/specials/interactives/international/pdfs/al-qaida-papers-drones.pdf> [consulté le 14 février 2016].

**ASSOCIATED PRESS**, "Medals for Drone Warriors Canceled", *The New York Times*, 4 avril 2013 : <http://www.nytimes.com/2013/04/16/us/politics/medals-for-drone-warriors-canceled.html? r=0> [consulté le 14 février 2016].

**BRUNSTETTER**, Daniel & Megan **BRAUN**, "The Implications of Drones on the Just War Tradition", *Ethics & International Affairs*, vol.25, n°3, 2011, pp. 337-358.

**COSTE**, Frédéric, *Analyse du système de valeurs militaires et des caractères conservateurs des armées*, DEA, Droit et Santé, Université Lille II, 2002.

**DE BEER**, Lydia, *Unmanned Aircraft Systems (Drones) and Law*, Oisterwijk, Wolf Legal Publishers, 2011.

**DUVILLARD**, Solange, Julien **DONNOT** & Pierre-Yves **GILLES**, “L’évaluation dynamique des opérateurs de systèmes de drones de l’armée de l’Air”, pp.183-202 in Centre d’études stratégiques aérospatiales (ss.dir.), *Les drones aériens : passé, présent et avenir*, Paris, La Documentation française, 2013.

**FAKE**, Steve, “Nevada Military Base Targeted in Escalating Campaign against Drone Warfare”, *Waging Nonviolence*, 2015 : <http://wagingnonviolence.org/feature/nevada-military-base-targeted-escalating-campaign-drone-warfare/> [consulté le 14 février 2016].

**FERDINANDO**, Lisa, “Pentagon Announces Changes to Military Decorations and Awards Program”, *DoD News*, 2016 : <http://www.defense.gov/News-Article-View/Article/641860/pentagon-announces-changes-to-military-decorations-and-awards-program> [consulté le 14 février 2016].

**FERRARI**, Vincent, Christophe **TRONCHE** & Fabien **SAUVET**, “Persistance humaine et système de drones : évaluation de la fatigue des opérateurs engagés en Afghanistan”, pp.203-213 in Centre d’études stratégiques aérospatiales (ss.dir.), *Les drones aériens : passé, présent et avenir*, Paris, La Documentation française, 2013.

**FONTAINE**, Christophe, *Le concept français d’emploi des drones, leçons apprises et perspectives*, rencontres internationales Université-Défense de Québec, Québec, 2015.

**FOUCAULT**, Michel, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.

**GOFFI**, Emmanuel, “Drones aériens de combat et morale, survol et éléments de réflexion”, pp.349-368 in Centre d’études stratégiques aérospatiales (ss.dir.), *Les drones aériens : passé, présent et avenir*, Paris, La Documentation française, 2013.

**GROZEL**, Marc, “L’organisation des unités de drones”, pp.151-159 in Centre d’études stratégiques aérospatiales (ss.dir.), *Les drones aériens : passé, présent et avenir*, Paris, La Documentation française, 2013.

**JEANGÈNE VILMER**, Jean-Baptiste, “Légalité et légitimité des drones armés”, *Politique Étrangère*, n°3, 2013, pp.119-132.

**LAPENNA**, Daniela, *Le pouvoir de vie et de mort : souveraineté et peine capitale*, Paris, Presses Universitaires de France, 2011.

**LONDONO**, Ernesto, “Pentagon Cancels Divisive Distinguished Warfare Medal for Cyber Ops, Drone Strikes”, *The New York Times*, 15 avril 2013 : [http://www.washingtonpost.com/world/national-security/pentagon-cancels-divisive-distinguished-warfare-medal-for-cyber-ops-drone-strikes/2013/04/15/62335492-a612-11e2-8302-3c7e0ea97057\\_story.html](http://www.washingtonpost.com/world/national-security/pentagon-cancels-divisive-distinguished-warfare-medal-for-cyber-ops-drone-strikes/2013/04/15/62335492-a612-11e2-8302-3c7e0ea97057_story.html) [consulté le 14 février 2016].

**MAJUMDAR**, Dave, “Exclusive : U.S. Drone Fleet at ‘Breaking Point,’ Air Force Says Too many missions and too few pilots are threatening”, *The Daily Beast*, 4 janvier 2015: <http://www.thedailybeast.com/articles/2015/01/04/exclusive-u-s-drone-fleet-at-breaking-point-air-force-says.html> [consulté le 14 février 2016].

**MAZOYER**, Sébastien, Jérôme **DE LESPINOIS**, Emmanuel **GOFFI** & Grégory **BOUTHERIN**, *Les drones aériens : passé, présent et avenir*, Paris, La Documentation française, 2013.

**MEYSSONNIER**, Fernand & Jean-Michel **BESSETTE**, *Paroles de bourreau : témoignage unique d’un exécuté des arrêts criminels*, Paris, Imago, 2002.

**IRIS-CICDE**, *Aspects juridiques et éthiques des frappes à distance sur cibles humaines stratégiques*, Paris, IRIS, 2013 : [http://www.iris-france.org/docs/kfm\\_docs/docs/analyses-iris/20140114\\_np\\_iris-cicde\\_aspects-juridiques-ethiques-frappe-distance-cibles-humaines.pdf](http://www.iris-france.org/docs/kfm_docs/docs/analyses-iris/20140114_np_iris-cicde_aspects-juridiques-ethiques-frappe-distance-cibles-humaines.pdf) [consulté le 14 février 2016].

**MONBIOT**, George, “With its deadly drones, the US is fighting a coward’s war”, *The Guardian*, 30 janvier 2012 : <http://www.theguardian.com/commentisfree/2012/jan/30/deadly-drones-us-cowards-war> [consulté le 14 février 2016].

OUMA, Joseph, Wayne CHAPPELLE & Amber SALINAS, *Facets of Occupational Burnout among U.S. Air Force Active Duty and National Guard/Reserve MQ-1 Predator and MQ-9 Repair Operators*, Air Force Research Laboratory/ 711th Human Performance Wing/ School of Aerospace Medicine/ Aerospace Medicine Education, 2011 : <http://www.dtic.mil/get-tr-doc/pdf?AD=ADA548103> [consulté le 14 février 2016].

PERROT, Serge, "Nature et conséquences des conflits de rôles, journée de recherche CEROG-AGRH Stress, burnout et conflits de rôles, Aix-en-Provence, 2005.

PFLIMLIN, Édouard, "Des pilotes traumatisés et malades dénoncent les frappes de drones auprès d'Obama", *Le Monde*, 2015 : <http://robots.blog.lemonde.fr/2015/11/20/des-pilotes-traumatises-et-malades-denoncent-a-obama-les-frappes-de-drones/> [consulté le 14 février 2016].

SCHEI, Tnje. *La guerre des drones*. ZDF/ARTE, 2013.

SECRETARY OF DEFENSE, *Distinguished Warfare Medal*, Washington, DC, Department of Defense, 2013 : <http://news.usni.org/2013/03/14/distinguished-warfare-medal-memo> [consulté le 14 février 2016].

SHANE, Leo, "Distinguished Warfare Medal is off to a rocky start", *Stars and Stripes*, 1er mars 2013 : <http://www.stripes.com/distinguished-warfare-medal-is-off-to-a-rocky-start-1.210188> [consulté le 14 février 2016].

SHANKER, Thom, "A New Medal Honors Drone Pilots and Computer Experts", *The New York Times* en date du 13 février 2013 : <http://www.nytimes.com/2013/02/14/us/new-medal-to-honor-drone-pilots-and-computer-experts.html> [consulté le 14 février 2016].

TERKEL, Amanda, "Air Force Worried No One Wants To Be a Drone", *Huffington Post*, 16 janvier 2015 : [http://www.huffingtonpost.com/2015/01/16/drone-pilots\\_n\\_6488600.html](http://www.huffingtonpost.com/2015/01/16/drone-pilots_n_6488600.html) [consulté le 14 février 2016].

THE INTERCEPT, *The Drone Papers*, 2015 : <https://theintercept.com/drone-papers/> [consulté le 14 février 2016].

TSAI, Joyce, "Lawmakers introduce bill to demote Pentagon's new medal", *Stars and Stripes*, 27 février 2013 : <http://www.stripes.com/news/lawmakers-introduce-bill-to-demote-pentagon-s-new-medal-1.209925> [consulté le 14 février 2016].

UNITED STATES GOVERNMENT ACCOUNTABILITY OFFICE, *Air Force : Actions Needed to Strengthen Management of Unmanned Aerial System Pilots*, GAO Report to Congressional Requesters, Avril 2014 : <http://gao.gov/assets/670/662467.pdf> [consulté le 14 février 2016].

VETERANS OF FOREIGN WARS, *VFW Wants New Medal Ranking Lowered*, 14 février 2013 Washington, DC, VFW : <http://www.vfw.org/News-and-Events/Articles/2013-Articles/VFW-WANTS-NEW-MEDAL-RANKING-LOWERED/> [consulté le 14 février 2016].

WOOD, Jacob & Ken Harbaugh, "The Limits of Armchair Warfare", *The New York Times*, 21 mai 2014 : <http://www.nytimes.com/2014/05/21/opinion/the-limits-of-armchair-warfare.html> [consulté le 14 février 2016].